

PROVINHY TARTRE Liquide

DETARTRAGE – DEGRAISSANT

des intérieurs de cuves inox, béton, tireuses, filtres.

Base de nettoyage en association avec le Provinhy Activ.

Consulter le dosage sur la fiche technique du Provinhy Activ

PROPRIETES :

Détergent. Détartrant du vin. Dégraissant. Complexant. Antimousse.

Le produit liquide assure plus de sécurité que la poudre, la réaction fortement exothermique étant réalisée à la fabrication.

APPLICATION

Nettoyage. Détartrage de tous matériels vinaires.

MODE D'EMPLOI:

- Rincer le matériel à l'eau froide.
 - Nettoyer en circuit fermé avec une solution de **PROVINHY TARTRE Liquide** à 15% (m/v) à température ambiante pendant 15 à 20 mn.
 - Vidanger la cuve.
 - Rincer à l'eau froide et potable jusqu'à élimination de toute trace d'alcalinité.
- Afin d'améliorer le rinçage, il est conseillé d'incorporer de l'acide citrique (3 %) à l'eau de rinçage afin de neutraliser plus rapidement la soude et de faire des économies d'eau.
- Vérifier le rinçage avec le kit rouge de méthyl.

- Utiliser le raccord de collage

DOSACOL pour incorporer **PROVINHY TARTRE**

Liquide à l'eau.

- Appliquer la solution avec une porte de lavage, chariot ou une boule de lavage.

CARACTERISTIQUES PHYSICO-CHIMIQUES

Présentation :	Liquide
Nature :	Alcalin
Couleur :	Incolore
pH à 10 g/L :	12,5 ± 0,2
Point de gel :	± 15° C
Masse volumique :	1,315 ± 0,01

CONTROLE DE LA SOLUTION

Prise d'essai : 5 mL

Indicateur coloré : Rouge de phénol

Réactif : HCL N/2

- Facteur de titration : $f = 0,80$ (nbr de mL versé x f = concentration en % (m/v))

SECURITE :

Se reporter à la FDS de PROVINHY TARTRE disponible sur provinhy.com

Ne pas mélanger avec un acide.

Produit corrosif.

Manipuler PROVINHY TARTRE avec des protections individuelles : gants, lunettes et bottes.

CONDITIONNEMENT :

Jerrican jaune de 13 kg

Jerrican jaune de 28 kg.

Container de 1300 kg sur commande

LEGISLATION :

Ce produit est conforme à l'arrêté du 8 septembre 1999 concernant les produits de nettoyage des surfaces pouvant entrer en contact avec des denrées, produits et boissons pour l'alimentation de l'homme et des animaux.

226/2014 -1/1